



**PROPOSITIONS DE #LEPLUSIMPORTANT MISES EN DISCUSSION DANS LES  
TABLES RONDES  
EVENEMENT DU 13 AVRIL 2018**

**Table 1 : Financer l'accès à la formation professionnelle des travailleurs des plateformes**

1. Favoriser l'accès à la formation des travailleurs des plateformes en **alignant les obligations des plateformes en matière de formation sur celles du droit commun** ("1% formation", dont 20% versés au CPF)
13. Faire **abonder par l'Etat les CPF** des travailleurs collaboratifs afin de favoriser leur **accès à des formations transverses** et notamment celles facilitant les transitions professionnelles dans un contexte de disruptions technologiques (ex. robots, véhicules autonomes) et lancer un appel d'offres public pour accélérer le déploiement d'offre de formations ciblées sur ces besoins

**Table 2 : La reconnaissance / signalisation / portabilité des compétences par voie formelle ou notation individuelle**

11. Assurer l'**accès et la portabilité des données numériques personnelles et réputationnelles** (portabilité de la réputation et de la confiance) des travailleurs de plateformes (ex. historique des prestations, notations) lisible par l'homme et la machine, au sein d'une "musette numérique" (FING)
12. Développer des **certificats numériques** permettant aux travailleurs des plateformes, au-delà de la VAE, de **valider** et de **faire reconnaître des compétences** (savoir, savoir-faire et savoir être), avec des référentiels de compétences adaptés, des protocoles de tests pour les évaluer et certifier, et des modules correspondants de formation

**Table 3 : les plateformes comme levier d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale**

15. Développer **sous condition l'orientation par le service public de l'emploi** vers les plateformes socialement responsables et faciliter l'intermédiation en temps réel sur les opportunités d'activité temporaire offertes par les plateformes pour les demandeurs d'emploi

- 16.** Favoriser l'**expérimentation de plateformes collaboratives d'insertion**, via appels à projets publics financés par l'Etat ou les collectivités locales avec une prise en charge par l'Etat du financement de l'accompagnement socio professionnel pour les personnes éloignées de l'emploi

**Table 4 : les besoins de formation des travailleurs des plateformes**

Cette table vise à questionner les priorités des besoins de formation des travailleurs des plateformes entre :

- Ce qui relève à la limite de l'information sur l'environnement des plateformes et du travail indépendant : savoir généraux
- Ce qui relève la formation à l'entrepreneuriat (taches de gestion, administratives...) : savoir-faire plus transversaux
- Ce qui relève de l'entretien / amélioration de compétences spécifiques à l'activité qu'ont choisi les travailleurs : savoir-faire technique
- Ce qui relève de la capacité à se réorienter, se reconverter, se former au-delà de son champ professionnel initial »

**Le lien vers le rapport et les propositions détaillées est ici :**

<https://leplusimportant.org/2018/02/08/le-developpement-professionnel-et-la-protection-sociale-des-travailleurs-des-plateformes-numeriques/>